

# La Charte du bénévole de Terre des hommes

En tant que bénévole, je m'engage à...

- accepter de recevoir des communications de Terre des hommes et de d'autres bénévoles liées aux activités bénévoles.
- soutenir des activités de protection de l'enfance.
- agir en conformité avec les valeurs du bénévolat : engagement, confiance, tolérance et inclusion.
- adopter un comportement responsable et exemplaire.
- être particulièrement attentif.ve à mon comportement et à mon attitude vis-à-vis des enfants et des jeunes.
- traiter toute personne, enfant, jeune et adulte, avec dignité et dans un esprit de tolérance et de respect de la diversité.
- faire du bénévolat de manière bienveillante dans un état d'esprit positif et respectueux envers les autres bénévoles, le personnel de Terre des hommes, le public et les partenaires.
- exprimer clairement mes limites par rapport à mon engagement bénévole et je communique tout empêchement dans un délai raisonnable, de façon à éviter de mettre les autres en difficulté.
- m'appliquer dans la mise en œuvre des activités.
- collaborer avec des partenaires fiables.
- communiquer de manière responsable.
- toujours demander l'accord des enfants et de leurs responsables légaux avant de les prendre en photo ou de les filmer.
- dénoncer au personnel de Terre des hommes toute attitude déplacée ou abusive à l'égard des enfants et des jeunes.
- respecter l'environnement dans le cadre de mon activité bénévole.



Terre des hommes

Aide à l'enfance.